Compte rendu de la séance du vendredi 18 décembre 2020

Secrétaire(s) de la séance:
Jean-Michel GARINO

Ordre du jour:

1. Maison TOURVIEILLE, principe de décision concernant la vente de ce bien situé au lieu-dit "le Barbier" appartenant à la mairie.
2. Divers

Cette séance se poursuivra par une réunion de travail sur les sujets d'actualités et les projets en cours ou à venir.

Délibérations du conseil:

Maison TOURVIEILLE (2020_072)

Déliberation votant le principe de la décision concernant la vente de la maison au lieu-dit le Barbier, appartenant à la mairie de Rocles. (Succession TOURVIEILLE)

M. le Maire, Eric PRAT, expose au conseil la situation de cette maison dont l'état d'insalubrité exige de lourd investissements.
Le conseil, aprés avoir entendu l'exposé de M. le Maire :
considére que les dépenses indispensables pour remettre cet immeuble en bon état seraient très élevées, et hors de proportion avec les ressources dont la commune pourrait disposer à cet égard ;
Autorise M. le maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'aliénation de cet immeuble;
Le charge, en particulier, de faire dresser par un expert les plans et devis estimatif dudit immeuble, et d'établir le cahier des charges de l'aliénation.

Fait et délibéré à Rocles, le décembre 2020